

# Le compte administratif 2008 et le budget 2009 passés au crible



Le vote du compte administratif 2008 et du budget 2009 lors du conseil municipal du 25 mars a été un moment important de la vie municipale. Le compte administratif 2008 montre la réalité des dépenses effectuées et des recettes perçues par la municipalité. Le budget 2009 est en revanche, une prévision des dépenses et des recettes communales.

**Les documents présentés par la municipalité dans le dernier bulletin municipal et sur le site Internet de la commune sont très confus et incomplets.**

Commençons par les beaux fromages que nous avons pu admirer – comme tous les ans – dans le journal communal. L'excédent de l'année antérieure de 200 675€ n'a pas été reporté. Le budget d'investissements 2008 présente un déficit qui n'a pas été indiqué. Le budget d'investissements 2009 détaillant les futures réalisations n'est que partiel : il ne reporte pas les opérations restant à réaliser de 2008. Nos élus veulent-ils mettre en avant les nouvelles réalisations tout en faisant oublier celles qui restent à achever ? Quant au compte rendu sur le site communal, il est illisible. Pour comprendre la réalité financière de notre commune, il fallait se déplacer à la mairie pour étudier précisément les registres officiels présentés et approuvés par la sous-préfecture. Pourquoi présenter aux citoyens des documents incomplets alors qu'il suffirait de reproduire les tableaux récapitulatifs officiels ?

**Le compte administratif révèle une augmentation des recettes des différentes taxes perçues par la municipalité.** Les trois taxes locales ont rapporté 572 259€ 49 (548 742€ étaient prévus). Les taux étant restés stables, serait-ce la conséquence de l'augmentation des nouvelles constructions ? Autre curiosité : la recette de la taxe sur l'électricité a doublé (elle a rapporté 26 048€ 49 alors que 13 000€ étaient prévus). Celle-ci est perçue puis reversée par EDF à la commune. Son taux est de 8% maximum du montant hors taxe de notre facture. Ce doublement de la recette peut s'expliquer par les nouvelles constructions branchées à EDF mais surtout par l'augmentation du prix du KVA. Quoi qu'il en soit, notre municipalité va pouvoir disposer d'une somme plus importante pour faire entretenir le réseau électrique basse tension communal, partiellement endommagé lors de la tempête.

**Le budget 2009 accorde une part moins importante aux subventions des associations que le précédent.** En 2008, 18 547€ ont été effectivement donnés aux associations. La web f@brique (100€), la Pétanque illadaise (140€), l'association des commerçants d'Illats (500€) ou le comité des fêtes (2 290€) ont disparu. Ce dernier avait dû rendre sa subvention 2008 faute d'avoir organisé la dernière fête de la Saint Roch (voir conseil municipal du 3 septembre 2008) - est-il pour autant dissout ou en sommeil ? - Cette année, le total des subventions associatives est de 16 917€ soit une diminution de 1 630€. Les perdants sont USI Football (- 520€), les Bleuets d'Illats (- 300€) et Ill'arts (-140€). Pourquoi de telles diminutions ? La raison la plus probable est que la municipalité a souhaité récupérer les subventions exceptionnelles qu'elle leur avait versées en 2008 : 600€ pour le football, 400€ pour le basket et 150€ pour le théâtre des enfants. Dans ce contexte de rigueur, l'association 2 4 6 roues qui gère le moto cross du Merle s'en sort plutôt bien : + 100€ d'augmentation avec une subvention exceptionnelle d'équipement de 1 500€ accordée en 2008... Parmi les investissements prévus, il en est un qui prête à sourire : les 6 145€ supplémentaires pour la Hountasse auxquels il faudra retrancher les 1 760€ de subvention que pourra accorder la Fondation du patrimoine. **Au total, cette fontaine coûte pour l'instant 16 499€ à la commune (voir délibérations page 2).** Cette somme n'aurait-elle pas pu être utilisée pour autre chose ?

Bonne lecture à Tous

Gilles Baillet





# A u c o n s e i l m u n i c i p a l

## Conseil municipal du 25 mars 2009

### Vote des trois taxes

Elles restent les mêmes : taxe d'habitation (9,96%), foncier bâti (20,57%) et foncier non bâti (39,19%).

### Mise en place de la Taxe Locale d'Équipement

Elle peut être perçue par les communes pour leur fournir les ressources financières nécessaires à la réalisation d'équipements publics. Cette taxe est due par les bénéficiaires de l'autorisation de construire. Le maire propose de voter une Taxe Locale d'Équipement au taux de 3% pour toutes les catégories de construction sur une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009. Elle ne peut être rétroactive.

### Les autres délibérations :

1-Demande de subvention au Conseil Général pour la rénovation du restaurant scolaire et d'une classe :

Le conseil municipal décide de procéder à la rénovation du restaurant scolaire pour un montant global de 2 686€ 01 HT soit 3212€ 47 TTC et d'une classe de l'école primaire pour un montant de 2 616€ 99 HT soit 3 129€ 92 TTC. Une subvention de 50% du montant HT pourrait être attribuée.

2- Demande d'aide financière au Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG) pour des travaux d'éclairage public : extension éclairage public pour des particuliers. Devis établi par le SDEEG : 693€ 36 HT (frais de gestion compris) soit 820€ 37 TTC. La commune peut obtenir du SDEEG une subvention de 20% du montant HT des travaux soit 138€. Le conseil municipal décide de réaliser les travaux.

**3- Demande d'aide financière à la fondation du patrimoine pour la restauration du lavoir de la Hountasse : « Après la réfection de la maçonnerie de l'aménagement des abords, il reste à dégager la source de boues et des débris qui réduisent son débit. Il est également nécessaire de colmater une fissure par où l'eau s'échappe. Le montant des travaux envisagés s'élève à 5 135€ 36 HT soit 6 141€ 89 TTC. » (Compte rendu du conseil municipal du 25 mars 2009). Une demande de subvention est déposée auprès de la Fondation du patrimoine qui pourrait attribuer une aide de 1 500€ mais elle exige un mécénat supérieur à 5% du montant HT (260€) - peut-on demander à notre municipalité une souscription ?-. Une convention sera signée avec celle-ci et nous pourrions de nouveau laver notre linge à la Hountasse...**

4- Autorisation pour la signature de conventions avec le Conseil Général afin de mettre en place des ralentisseurs sur des routes départementales dans les quartiers suivants :

- Le Basque : coût prévisionnel de 7 200€ HT soit 8 611€ TTC
- Escalès : coût prévisionnel de 4 000€ HT soit 4 784€ TTC
- Le Tauzin : coût prévisionnel de 3 100€ HT soit 3 707€ 60 TTC

5- Signature d'une convention avec le Conseil Général pour l'aménagement du Tauzin (eaux pluviales et caniveaux) : coût prévisionnel de 58 530€ HT soit 70 001€ 88 TTC. Procédure de passation du marché ouverte.

6- Entretien des bas côtés herbeux : convention avec la communauté de communes du canton de Podensac. La municipalité met son matériel et son personnel à disposition pour l'entretien des bords de route.

7- Modification d'emploi d'adjoint technique territorial

8- Adhésion de la commune au Fonds National d'Action Sanitaire et Sociale (FNASS) du personnel des collectivités locales et de leurs établissements à partir du 1<sup>er</sup> avril 2009. C'est un organisme qui gère l'action sociale au service du personnel.

## Conseil municipal du 20 mai 2009

1- Fonds départemental d'aide à l'équipement des communes (FDAEC) : 11 206€ 02 attribués à la commune.

Le conseil municipal décide de la construction :

- De douches et de sanitaires aux ateliers municipaux pour un montant global de 10 390€ 29 HT soit 12 426€ 79 TTC
- D'un barbecue à la salle des fêtes pour un montant total de 3 639€ 49 HT soit 4 352€ 83 TTC

Le financement de ces réalisations dont le montant total est de 14 029€ 78 HT soit 16 779€ 42 TTC se fait par :

- Une demande de subvention au Conseil Général de 11 206€ 02
- Un autofinancement de 5 573€ 60

2- Enquête publique préalable à l'aliénation (vente à un particulier) d'une partie du chemin rural de Barbedieu à un tiers qui n'est plus utilisée.

3- Subvention exceptionnelle au Cyclo club illadais de 300€ pour ses 20 ans qu'il fêtera en septembre prochain.

4- Travaux SDEEG (Syndicat d'électrification de la Gironde) programme Face 2009 : sécurisation du Roy. Participation de la commune : 6520€.

5- Travaux d'aménagement de la voirie au quartier du Tauzin : l'entreprise Sattanino a été choisie car son offre de 69 333€ 32 TTC était inférieure de 9 000€ à celles de ses concurrents.

6- Travaux SDEEG :

- Extension de l'éclairage public chemin de Mounic et de 2 points lumineux à Barrouil. Montant global de 6 752€ 08 HT + 472€ 65 de frais de gestion = 8 548€ 13 TTC. Subvention du SDEEG possible : 1 444€ 95 (20% du montant HT).
- Extension de l'éclairage public à la suite des dégâts occasionnés par la tempête de 2009 pour un montant global de 3 053€ 95 HT + 213€ 78 de frais de gestion soit 3 866€ 30 TTC

Le financement de ces réalisations comprend :

- Une subvention du SDEEG possible de 1 444€ 95 (20% du montant HT).
- Un autofinancement + emprunt de 12 414€ 43.

7- Extension réseau existant La Sableyre et Le Tauzin : prise en compte du lotissement dit du Hameau de Tauzin. La commune ne souhaite pas d'équipements aériens. France Télécom assurera la maîtrise d'ouvrage et se fera rembourser par la commune d'Illats. Montant des travaux : 2 700€ HT.



# Vie locale

## Troisième année consécutive sans centre aéré à Illats

Pendant plus de 20 ans, une association a créé puis fait fonctionner un centre aéré sans aucune subvention municipale dans notre commune. Depuis 3 ans, faute de financement, le centre ne fonctionne plus.

Il n'y en aura pas non plus cet été malgré la promesse qui avait été faite par la municipalité, lors de la dernière campagne électorale, de le relancer par le biais de la Communauté de Communes (CdC). Or, nous avons toujours considéré que cette proposition était une manière de taper en touche. D'ailleurs la CdC parle de faire des économies malgré les nombreuses demandes : « P. Meynard (président de la CdC): (...) En effet, notamment, le coût pour la CdC sur les 6 centres de loisirs est importants. Il y a des questions à se poser sur certaines de nos compétences. Il faudrait peut-être passer, par exemple, à 4 centres. » (Délibération du conseil communautaire du 5 mars 2009).

Par conséquent, nous avons proposé la solution la plus rapide, la plus efficace et la moins coûteuse : la relance du centre aéré par la signature avec l'association illadaise qui l'a créé après une discussion avec celle-ci, d'une convention de délégation de service public accompagnée d'une subvention spécifique. Cette solution a d'ailleurs été choisie par bon nombre de communes girondines et dans d'autres départements. Elle serait d'autant moins coûteuse que le personnel du centre serait temporaire et non permanent comme à la CdC. La commune et l'association

## Le limiteur de sons fait du bruit

La municipalité a doté la salle des fêtes d'un limiteur de sons. Celui-ci réduit le son à 50 décibels – un éclat de voix - lorsque la musique est trop forte : la soirée est donc menacée. De plus, la lumière de la scène peut s'éteindre à deux heures du matin. Le conseil municipal a choisi d'anticiper une loi qui généralisera ce procédé en 2013 à toutes les salles de réception publiques. Il semblerait que des particuliers aient réservé la salle des fêtes sans avoir été informés de ces nouvelles contraintes. Se sentant floués, ils l'auraient fait savoir bruyamment à la mairie...

## Une fête de la St Roch pour tous les Illadais : chiche !

Dans le dernier bulletin municipal, l'adjoint à la culture lançait l'appel suivant : « *Nous faisons appel à toutes les personnes susceptibles de nous donner un coup de main et de nous apporter des idées nouvelles afin que cette fête soit la plus agréable possible. Nous les remercions par avance.* » Un membre de notre association a proposé à titre personnel des idées nouvelles. Aucune n'a été retenue par le « comité de pilotage ». Le programme n'évoluera pas... Néanmoins, nous nous adressons à tous ceux qui veulent faire la fête dans notre commune : proposez vous aussi vos services à la mairie pour préparer la St Roch.

## Jeudi 2 avril : la Communauté de Communes (CdC) vote pour la création d'une médiathèque

Il n'a échappé à personne que notre association est extrêmement réservée quant à l'utilité de créer une médiathèque dans notre canton. La seule bonne nouvelle est la création de 10 emplois « pour moitié de catégorie A et B et pour moitié de catégorie C de la filière culturelle » (Délibération de la CdC du 2 avril 2009) qu'elle impliquera. Pour le reste, il y a de quoi demeurer songeur. Pour un coût total du projet de 3 millions d'euros, le Conseil Général versera une subvention d'1,9 millions d'euros ! Il interviendra également jusqu'en 2017 ou 2018 pour amortir financièrement les 350 000 euros de frais de fonctionnement annuels de la médiathèque. Il faut simplement souhaiter que la crise économique ne contraigne pas le Département à tailler dans ce type de dépenses et que la suppression de la taxe professionnelle en 2010 ne fragilise pas la CdC.

percevraient des subventions de la CAF et du Conseil Général pour financer le centre.

## "MI - ANGES MI - DÉMONS"

Pièce de théâtre interprétée le 13 juin par la troupe des Ill'Uminés et des Compagnons de la veillée.

Réjouissant et passionnant programme pour le 2e spectacle d'Illarts qui a réuni une nouvelle fois sa troupe. Sur un thème très riche qui est celui de notre existence, nos petits et talentueux comédiens, danseurs et chanteurs ont donné à ces étapes de la vie une interprétation fantaisiste et créative.

"Louise et Pierre" nous font, avec nostalgie et mélancolie, le récit d'un parcours de vie allant de la petite enfance jusqu'à l'âge adulte en passant par les années collège et l'université.

Une intéressante invitation dans un monde où les générations se croisent et se parlent.

C'était une nouvelle fois un plaisir constant de voir l'engagement de tous et révéler peut-être de nouveaux talents...

A l'année prochaine.

Béatrice FENIES



## Le train, oui, mais pas à ce prix

Illats ayant le privilège d'être placée sur les 2 tracés possibles de la future LGV Sud Europe Atlantique, vous allez bientôt connaître les désagréments du « désenclavement régional » décidé par nos chers politiciens et autres eurocrates. Le petit peuple de la campagne ne fait pas le poids face aux lobbies du BTP et de la finance, et surtout face à la mégalomanie complice des ambitieux élus des métropoles d'équilibres.

Nous traversons une période charnière pour l'avenir de l'humanité et ces ambitieux décideurs qui ne voient pas plus loin que le bout de leurs intérêts et de leur prestige personnel, clament haut et fort que ce projet « vital » pour la région va permettre de nous « ouvrir vers l'extérieur », de nous « développer » et « d'améliorer notre qualité de vie ». Nous avons vraiment de la chance d'être sous le joug d'une élite si éclairée ! Sans elle nous serions condamnés à rester d'insignifiantes fourmis habitant des trous agréables mais paumés. Notre avenir s'illumine : nous allons pouvoir accéder au statut autrement plus valorisant de ruminants soumis à la contemplation perpétuelle de centaines de TGV journaliers ! Merci pour nous et pour nos oreilles.

En effet, par « désenclavement » l'homme politique et le porteur de cravate salarié de RFF (Réseau Ferré de France) entendent la possibilité de permettre à d'autres cravatés et certains citadins privilégiés et pressés de se déplacer un petit peu plus rapidement vers une autre métropole. Cela s'appelle : le progrès, c'est indiscutable, et cela semble primordial pour l'avenir de l'espèce. Bien sur, il y aura quelques effets collatéraux, mais minimes, puisque limités à la vie de quelques fourmis paysannes :

les voies de chemin de fer vont scinder ce qui reste du plus grand massif forestier du pays. Après d'interminables travaux destructeurs, des routes seront condamnées, des ponts pousseront partout, les risques d'incendie augmenteront, la faune sera cantonnée, des villages et des maisons seront frotés par ces voies rapides peu enclines aux détours, et surtout, ceux qui auront la malchance de résider près de celles-ci finiront sourds, fous ou shootés aux antidépresseurs. A 350 km/h un train ça fait énormément de bruit, bien plus que les chiffres manipulés et truqués, avancés par RFF (Réseau Ferré de France). Et du bruit qui porte loin, vous verrez... ou plutôt, entendrez.

Dans 50 ans, si cette société folle est encore sur pieds, nos enfants continueront de payer avec leurs impôts les intérêts des emprunts pharaoniques contractés et signés par ces hommes politiques irresponsables, pour voir et entendre passer des trains qui ne s'arrêtent jamais, sur des lignes privatisées depuis longtemps. A moins que d'ici là la pénurie d'uranium fasse s'éteindre les centrales électriques ; pourquoi pas, puisque des guerres sont déjà en gestation pour l'appropriation de cette précieuse matière (pas très loin d'ici à l'échelle planétaire, les Touaregs sont vulgairement chassés de leurs territoires ancestraux pour permettre à Areva d'exploiter des filons de plus en plus rares).

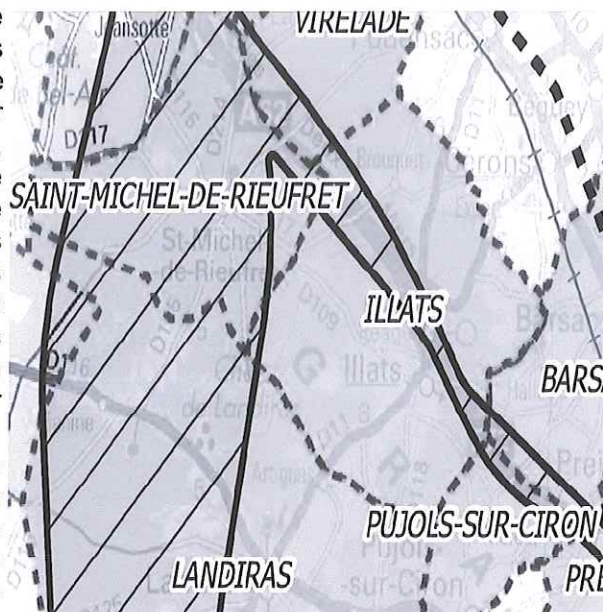
**Sans renier le vrai progrès, il existe de nombreuses** un projet réfléchi et partagé entre tous. Le réseau ferré a jadis été très dense en Aquitaine, peut être serait-il plus judicieux de rénover les voies rapides existantes pour les transports à longue distance et d'investir dans une redensification locale de petits trains peu énergivores.

Heureusement, un vent de contestation se lève ! Nos crânes d'œufs et RFF rencontrent une très forte opposition. Probablement plus forte que ce qu'ils avaient prévu. De nombreuses associations s'opposent à ce projet, des élus commencent à comprendre que RFF les a manipulés, des manifestations s'organisent contre les réunions que RFF organise en catimini avec des petits groupes d'élus, des réunions publiques sont organisées par les résistants dans presque tous les villages traversés.

Si vous souhaitez approfondir le sujet:

Coordination des Associations Vigilance LGV - BP 3 – 33720 Landiras.

Et sur internet : <http://lea.asso.free.fr> ou <http://www.lgpe.fr> (cliquez sur la Présentation LVG -) diaporama avec commentaire sonore)



*En hachuré, les zones élargies du futur tracé, déjà probablement et très précisément décidé par Réseau Ferré de France...*



# Rebonds

Nous rebondissons sur les propos publiés dans le dernier bulletin municipal accusant les rédacteurs du journal de n'avoir rien fait pendant la tempête de janvier. Nous comprenons que d'avoir donné la parole à des habitants ait pu irriter certains élus qui espéraient leur silence...

**Tempête : la mairie ne répondait pas !  
Les élus ne sont pas là que pour se faire élire...**

Lorsque la tempête a cessé le samedi 24 janvier dans l'après midi, tous ceux qui ont voulu contacter la mairie n'ont rencontré que des portes fermées et personne pour répondre au téléphone. Il n'y avait pas de permanence comme dans les autres communes du canton. Alors, comment dans ces conditions proposer ses bras ? La vérité c'est que notre municipalité n'a pas organisé de solidarité et que les Illadais ont dû se prendre en main. Et, les membres de notre association –anciens comme nouveaux – ont mouillé la chemise :

- Dès le dimanche, lorsque les habitants de Brouquet ont dégagé la petite route de Podensac ;
- Le lundi matin pour prévenir les parents d'élève que l'école était fermée sur ordre du préfet: ce que la municipalité n'a pas fait...
- Le mardi en faisant une tournée des quartiers ;
- Toute la semaine pour que l'électricité soit rétablie au Merle: contacts avec ERDF, les élus des communes voisines et la SAUR...

Est-ce dans les prérogatives d'une association comme la notre de se substituer à une municipalité défaillante ? Et avec quelles légitimité ? Nous avons fait ce que nous avons pu en tant que citoyens... Un « argument » électoral employé il y a un an par nos adversaires d'alors, reconduits à la mairie, nous revient comme un écho : « Si vous élisez un seul conseiller municipal d'opposition, nous démissionnerons tous ! » Eh bien mesdames et messieurs les élus, comme vous le souhaitiez vous administrez seuls Illats, acceptez donc que des citoyens critiquent légitimement la façon dont vous avez géré les conséquences de la tempête...

## **La solidarité pour certains mais pas pour tous...ça continue**

Mardi 12 mai 2009 : crue de la Gargalle. Inondations des quartiers de Condrine et Brouquet. Des routes et certaines habitations sont touchées.

Le maire et ses adjoints sont intervenus à Condrine et à la station d'épuration de Barrouil. Quartier Brouquet, notre municipalité a manqué de civisme. En effet, après avoir reçu des appels téléphoniques des habitants concernés, aucun élu n'est venu constater les dégâts et leurs causes. La municipalité ne va pas se noyer mais elle coule de plus en plus ! Encore merci à ces personnes qui prendront peut être des décisions de travaux sans être venues sur place.

Le bureau



# Consommation

## Réunion du syndicat des eaux de Budos du 4 décembre 2008

**1- Consommation d'eau : la loi impose la baisse des abonnements trop élevés mais le syndicat se rattrape en augmentant considérablement le prix du mètre cube d'eau consommé.**

« Le président explique que le décret d'application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) publié le 21 septembre 2007 implique une modification notamment sur la part fixe (abonnement NDLR) sur la facture des abonnés. Les collectivités rurales dont la part fixe de la facture d'eau représente plus de 50% du montant de la facture de 120 m<sup>3</sup> (hors taxe et redevances de l'Agence de l'eau) ont jusqu'au 21 septembre 2009 pour se mettre en conformité. A partir du 21 septembre 2012, le plafonnement est fixé à 40%. » (Délibération du 4 décembre 2008). L'application de cette nouvelle loi démontre que nous avons raison de dénoncer depuis des années la lourdeur des abonnements pratiqués par le syndicat des eaux et la municipalité. Les usagers font l'économie de 12 € 18 car la part fixe passe de 52€ en 2008 à 39€ 87 cette année. Mais les prix au mètre cube augmentent considérablement. Pour une consommation de moins de 150 m<sup>3</sup> – qui concerne la très grande majorité des foyers -, les usagers paient 0, 3323€ par m<sup>3</sup> (0, 2134€ l'année dernière) soit une progression de 55%. Au-delà de 150 m<sup>3</sup>, l'augmentation est étonnement moins forte : 44, 8% ! Le prix du m<sup>3</sup> atteint 0, 3841€ (0, 2652€ l'année dernière). Le syndicat affirme avoir « été obligé » d'augmenter pour suivre l'évolution du coût de la vie (+2, 7% cette année). Or, on aurait pu imaginer une stabilisation du prix au m<sup>3</sup> : l'importance de l'excédent budgétaire cumulé le permettait largement !

**2- Assainissement : l'augmentation suit le coût de la vie.**

Géré en autonomie par notre municipalité au sein du syndicat des eaux, le prix de l'assainissement continue d'augmenter. Certes, l'abonnement reste stable avec 49€ mais le prix au m<sup>3</sup> « augmente de 2, 60% pour les utilisateurs jusqu'à 150 m<sup>3</sup> et de 2, 80% pour les utilisateurs au-delà (...) portant à :

- 2, 1621€ / m<sup>3</sup> jusqu'à 150 m<sup>3</sup> par an au lieu de 2, 1073 € / m<sup>3</sup> en 2008
- 2, 2229€ / m<sup>3</sup> au-delà de 150 m<sup>3</sup> par an au lieu de 2, 1624€ / m<sup>3</sup> en 2008 » (Délibérations du 4 décembre 2008).

Ici aussi l'existence d'un excédent budgétaire très important aurait pu justifier la stabilisation des prix du m<sup>3</sup>. D'autre part, le poids de l'abonnement est scandaleux dans nos factures. Notre municipalité aurait dû consentir à le réduire significativement.

**3- Participation aux frais de branchement (PFB) concernant les constructions existantes lors de la mise en service de l'assainissement : 372€ 58 (352€ 77 en 2008).**

**4- Participation pour raccordement à l'égout (PRE) concernant les constructions postérieures à la mise en service de l'assainissement : 1 753€ 63 (1 526€ en 2008).**

Ces deux augmentations suivent la valeur moyenne de l'indice INSEE du coût de la construction.

**5- Délibération financière assainissement d'Illats (tranche 16 B Caméou).**

Montant des travaux : 175 000€ HT soit 209 300€ TTC

Montant de la subvention : 78 750€ (Inscription au programme départemental).

Autofinancement et emprunts : 96 250€ HT.

**Réunion du syndicat des eaux du 9 avril 2009**

**Budget réel de l'eau et de l'assainissement 2008 : les excédents débordent !**

**1- Budget de l'eau : le syndicat des eaux dégage 408 739€ 28 d'excédent !**

L'année dernière, l'excédent du syndicat des eaux était de 321 332€ 42. Cette année, il atteint :

**364 953€ 36 d'excédent de fonctionnement + 43 785€ 92 d'excédent d'investissement = 408 739€ 28 d'excédent total ! Soit plus d'un an et six mois d'avance de trésorerie !**

Par conséquent, le syndicat avait les moyens de ne pas augmenter le prix du m<sup>3</sup> d'eau, surtout en temps de crise... Le président du syndicat des eaux nous a dit qu'un rapport sur l'état des réseaux de distribution d'eau va être rendu public. Il préconisera vraisemblablement des travaux importants qui devraient absorber l'excédent.

**2- Budget de l'assainissement d'Illats : notre municipalité dégage un excédent de 206 705€ 19 !**

L'année dernière, l'excédent de l'assainissement communal géré par notre municipalité était de 133 445€ 55. Cette année, il atteint :

**223 149€ 78 d'excédent de fonctionnement – 16 444€ 59 de déficit d'investissement = 206 705€ 19 d'excédent total ! Soit plus d'un an et deux mois d'avance de trésorerie ! Avec une telle somme, les travaux du Caméou vont être absorbés sans aucun problème... Mais les usagers pourront attendre pour voir leurs factures baisser !**

**Pourquoi ces deux excédents augmentent-ils ? Il y a deux raisons à cela :**

- les investissements ont été modérés
- les recettes augmentent régulièrement au détriment des usagers.

**Assainissement du Caméou**

Tout le quartier du Caméou doit se raccorder à la station d'épuration de Barrouil, laquelle est déjà saturée. L'excédent ne pourrait-il pas être utilisé pour redimensionner cette station ?

Dossier réalisé par Marcel Carretoy et Gilles Baillet